



SPSERN : 954C, rue Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5M8
 Téléphone : 450-432-3883 Télécopieur : 450-432-8370
 Courriel : d60.st.jerome@csq.qc.net



LE CONTACT



Volume 36 - Numéro 4

Site internet : www.spsern.csq.qc.net

Décembre 2014

Dans ce numéro :

Assignation temporaire	1
Session préparation à la retraite	1
Congé des Fêtes—Payé ou non?	1
Coin des membres	1
Tournée des écoles	1
Ajustements des primes d'assurance	2
CSST	2
Fonds de solidarité FTQ	2



L'exécutif du SPSERN :

Brigitte Beaudry
Présidente

Josée Bélanger
1^{re} vice-présidente

Louise Giroux
Vice-présidente à la trésorerie
et au secrétariat

Louise Dampousse
Vice-présidente aux relations
du travail

Stéphanie Tremblay,
Vice-présidente aux
communications

Assignation temporaire

Savez-vous qu'une assignation temporaire peut être non conforme? Elle est non conforme lorsqu'il y a insuffisance de descriptions sur les tâches indiquées sur le formulaire.



Informez-vous auprès de votre syndicat pour savoir quoi faire lorsque vous êtes dans cette situation.

Session préparation à la retraite

RAPPEL IMPORTANT

Pour Laval-Laurentides-Lanaudière, le 20 et 21 mars 2015.

La rencontre aura lieu au Imperia Hôtel et Suites—Terrebonne, 2935, boulevard du de la Pinière, Terrebonne (Québec) J6X 0A3.

Il est important de s'inscrire avant le 13 février 2015. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Madame Louise Giroux au syndicat.

CONGÉ DES FÊTES - Payé ou non ?



Pour les salariés temporaires < moins de 6 mois > : clause 2-1.01 B) a)

Payé, à la condition d'avoir travaillé dix (10) jours depuis son embauchage, et ce, avant l'occurrence du congé des Fêtes.

Pour les salariés temporaires < plus de 6 mois > : clause 2-1.01 B) b)

Payé, à l'exception des salariés qui effectuent un remplacement dans un poste de moins de 15 heures semaine et qui reçoivent du 11% et du 8% à chaque paie. N'hésitez pas à téléphoner au bureau du syndicat pour toutes questions au 450-432-3883.

Coin des membres

Cet espace est à vous! Si vous avez des sujets, il nous fera plaisir de les faire partager à toutes et à tous dans les prochains « *Contacts* ».

Tournée des écoles

Le 8 décembre 2014 : École Ste-Thérèse





Ajustements des primes d'assurance

TABLEAU DES PRIMES PAR 14 JOURS
TAUX AU 2015-01-01

	Individuel	Monoparental	Familial
<u>RÉGIME D'ASSURANCE</u>			
<u>MALADIE OBLIGATOIRE</u>			
Maladie 1	34,11 \$	50,80 \$	84,15 \$
Maladie 2	43,17 \$	64,48 \$	104,29 \$
Maladie 3	54,57 \$	81,46 \$	129,50 \$
Personne adhérente exemptée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

CSST

CONVOCATION MÉDICALE

Vous avez reçu une convocation pour rencontrer le médecin de la commission scolaire? Vous devez vous présenter au rendez-vous et par la suite, vous devez faire une demande auprès de la commission scolaire afin de recevoir une copie de son rapport. De plus, lors de cette rencontre le médecin doit en tout temps respecter vos limites.

Donc, si dans les 10 jours suivants votre demande vous n'avez toujours pas reçu votre copie du rapport médical ou si le médecin n'a pas respecté vos limitations, veuillez communiquer le plus rapidement possible avec Madame Josée Bélanger au 450-432-3883.



FORMULAIRE RÉCLAMATION DU TRAVAILLEUR

Ce que la CSST considère comme salaire annuel brut c'est : **Le salaire brut est le salaire prévu au contrat de travail et inclut toutes formes de rémunération, telles que les primes, les primes d'horaire brisées, les ajouts d'heures, les heures supplémentaires, etc.** Celles-ci doivent être incluses dans le salaire brut à condition qu'elles soient prévues, ou, à défaut, qu'elles aient été versées régulièrement auparavant.

De plus, selon l'article 7-4.12, tant et aussi longtemps que vous avez droit à l'indemnité de remplacement du revenu mais au plus tard jusqu'à la date de la consolidation de la lésion, vous avez droit à votre traitement, comme si vous étiez en fonction.

Donc, si votre paye n'est pas approximativement le même montant qu'à l'habitude c'est qu'il y a sûrement un problème. En cas de doute, veuillez contacter Madame Josée Bélanger du SPSERN au 450-432-3883.

Fonds de solidarité FTQ

Comme il est important de planifier sa retraite, vous aurez la visite d'un représentant des Fonds de solidarité FTQ dans votre milieu au courant des mois de janvier et février prochain.

Si toutefois vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Louise Damphouse au numéro suivant : 450-432-3883.



**Toute l'équipe vous souhaite
De Joyeuses Fêtes!**



Brigitte

Josée

Louise D

Stéphanie

Louise G.